

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2022-04-471

Objet : Personnel
Modification du poste d'animateur PAT : fermeture du poste non-permanent/création d'un poste permanent

Séance du 6 avril 2022

Date de convocation : 29 mars 2022

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 22 puis 23 titulaires, 8 suppléants

Membres votants présents : 22 puis 23 titulaires, 7 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (M. Crauste à Mme Bouillevaux-Bréard, M. Vigouroux à M. Penin, M. Bernard à M. Penin, Mme Perrigault-Launay à M. Féline, M. Vianet à Mme Rosier-Dufond, M. Périssé à M. Géraud, Mme Pradeille à M. Bénézech, Mme Nectoux à M. Gras,

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 1 (Mme Dhuisme à M. Martinez)

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 38

Le quorum est atteint en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 : 29/58 présents à l'ouverture de la séance, puis 30/58 en cours de séance.

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Angel Pobo, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Fabienne Dhuisme (en cours de séance), Ivan Couderc, François Granier, Alain Théron, Jérôme Boisson, Denis Devriendt,

Suppléants présents avec voix délibérative : Pascale Bouillevaux-Bréard, Didier Lebois, Alain Reboul, André Mégias, Isabelle Debrie, Marie Pellet-Laporte, Dominique Lonvis,

Suppléants sans voix délibérative : Sonia Aubry (titulaire présent)

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Laure Perrigault-Launay, Florent Martinez, Régis Vianet, Marielle Népoty, Chantal Villanueva, Jean Denat, Annick Chopard, André Brundu, , Joël Téna, Jean-Paul Franc, Cyril Périssé, Magali Pradeille, Michel Chambelland, Pascale Fortuna-Deschamps, Agnès Nectoux, Alexandra Bruguier, Sandrine Guy, Pierre Soujol, Patrice Spéziale, Fabrice Fenoy, Jacques Gravegeal, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Montgolfier, Hervé Dieulefes, Loïc Fataccioli,

Rapporteurs : M. Pierre MARTINEZ

Exposé :

Le 7 avril 2021, le comité syndical approuvait l'émergence d'un Plan Alimentaire à l'échelle du PETR pour répondre à la fois aux objectifs du Plan National Alimentaire et aux objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou le développement durable qui existent sur le territoire et mettre en cohérence l'ensemble des démarches locales liées à l'alimentation.

Afin de mener cette mission, un poste non-permanent de type « contrat de projet » à raison de 35h hebdomadaires de catégorie A sur le grade d'attaché territorial pour 1 an dans le cadre du Plan de Relance sur le dispositif « Volontariat Territorial en Administration » (VTA) et le dispositif LEADER.

En Comité syndical du 15 décembre 2021, la candidature du PETR Vidourle Camargue à l'appel à projets Plan Alimentaire Territorial (PAT) lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a été approuvée.

Sur 80 candidatures déposées à l'échelle nationale, le PAT du PETR fait partie des 25 territoires qui sont l'objet d'une reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, soutenant ainsi leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de visibilité. La mission maintenant reconnue et labellisée par le Ministère bénéficie de financements (59 000€ environ) permettant d'envisager son développement jusqu'en décembre 2024.

De plus, la non prise en compte de l'ancienneté acquise dans le cadre d'un contrat de type « contrat de projet » dans la carrière publique dessert fortement les agents contractuels.

Il est donc proposé que le poste non-permanent de type « contrat de projet » évolue en un poste permanent de Cat. A, grade d'Attaché territorial, aux fonctions d'animateur du Plan Alimentaire Territorial, permettant ainsi de renforcer la présence opérationnelle auprès des porteurs de projets et permettant un appui renforcé aux communes et communautés de communes du PETR.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'ouvrir un poste permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires de catégorie A sur le grade d'attaché territorial,
- De fermer le poste non-permanent de type « contrat de projet » à la fin du CDD en cours,
- D'inscrire ces modifications au tableau des emplois et des effectifs de la collectivité,
- De prévoir les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2022 et des budgets suivants,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 12.04.2022

Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue